

Dispositifs CIFRE et COFRA



Présentation

Zoé FAFET

Chargée d'affaires – Juriste à valorisation de la recherche d'UT2J



De quoi allons nous parler ?

- I. Dispositif CIFRE
- II. Quelques chiffres de CIFRE en SHS
- III. Le nouveau dispositif COFRA
- IV. Comment trouver un Partenaire employeur ?
- V. Questions – réponses ?

I. Les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)

Principe



Expertise les conditions
de formation doctorale
et le projet de
recherche

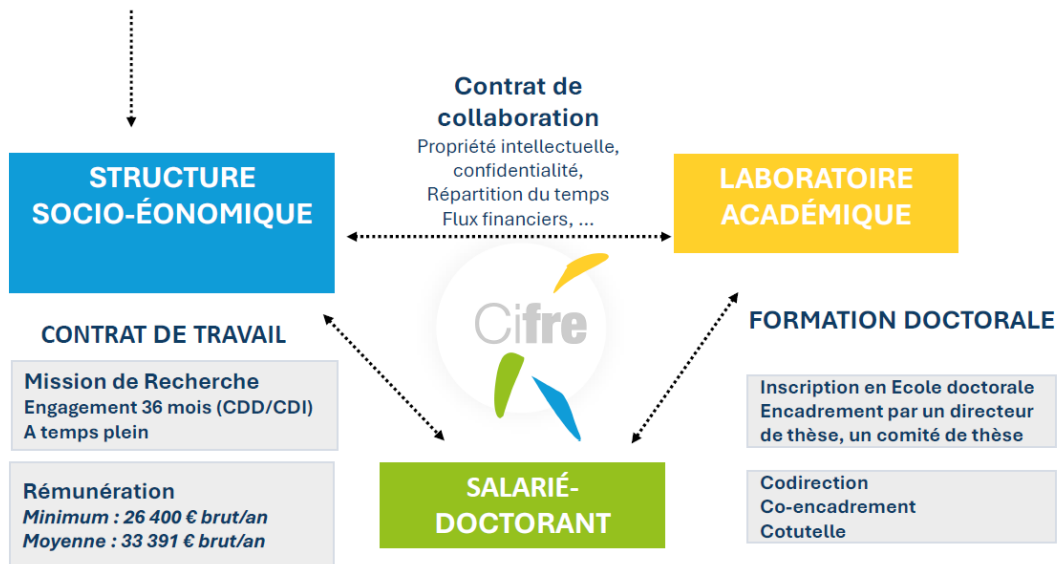
Expertise
l'engagement
de l'employeur

Finance l'employeur
14 000 €/an
42 000 € sur 3 ans

+ CIR si la structure est éligible



INSTRUCTION DES DOSSIERS
FINANCEMENT 14 000€/AN



Bénéfices pour les Doctorants.es

Le/la **doctorant.e** consacre 100% de son temps à ses travaux de recherche, partagé entre **l'entreprise** et le **laboratoire académique**.

- ➔ Double formation : académique et professionnelle.
- ➔ Contrat de travail et financement de thèse
- ➔ Accès privilégié à des données du terrain, des réseaux, ...

Conditions d'éligibilité du candidat

Au moment du dépôt du dossier de demande de CIFRE auprès de l'ANRT, le ou la doctorant·e doit notamment remplir les conditions suivantes :

- Titulaire ou en cours d'obtention du diplôme de grade master
- ne pas être inscrit·e en doctorat depuis plus de 9 mois ;
- ne pas être salarié·e de l'entreprise depuis plus de 9 mois, hors périodes de stage ou d'apprentissage, ou service civique.

Le dépôt d'un dossier de candidature CIFRE s'effectue exclusivement en ligne sur la plateforme de l'ANRT **par l'employeur du doctorant.**

Conditions d'éligibilité de l'employeur

- Structure implantée sur le territoire français
- Sans condition de taille : PME, ETI, grand groupe, association, collectivité territoriale, chambre consulaire, ...
- Ne sont pas éligibles, les structures dont la mission principale consiste à exercer des activités relevant de la recherche publique ou des missions du service public de l'enseignement supérieur
- Ne sont pas éligibles, les structures figurant dans la liste fixée par le décret n° 2021-882 du 1er juillet 2021

Structures Inéligibles :

- Établissements relevant du service public de l'enseignement supérieur
Ex : UT2J
- Organismes et établissements publics de recherche
Ex : CNRS
- Établissements culturels et patrimoniaux à mission de recherche
Ex : Musée du Louvre
- Autres, listés nominativement
*Ex : ADEME, ANSES, IGN, Office français de la biodiversité (OFB)**

**Ces structures peuvent financer des thèses en dehors du dispositif CIFRE (AAP, COFRA...)*

Exemples de structures éligibles

Collectivités territoriales

- Métropoles
- Etablissements publics territoriaux
- Conseil régional
- Conseil départemental
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Mairies & communes

Associations

Certaines ONG

Fédérations sportives

Bureaux d'ingénierie

Bureaux d'étude

Cabinets de conseil

Acteurs publics

- Office public départemental HLM
- Service départemental d'incendie et de secours
- Agence publique de gestion locale
- Agence Régionale de Santé
- Théâtres, musées (pas les musées nationaux)

Syndicats

Unions professionnelles

Ordres

Professions libérales

- cabinets d'architectes
- cabinets d'avocats

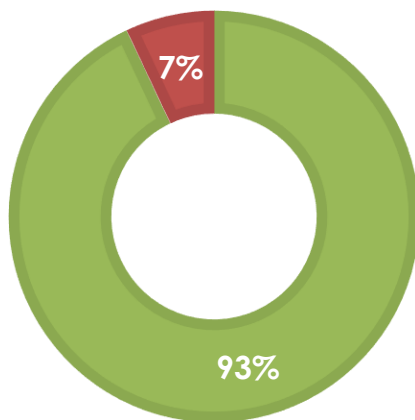
II. Quelques Chiffres des CIFRE en SHS



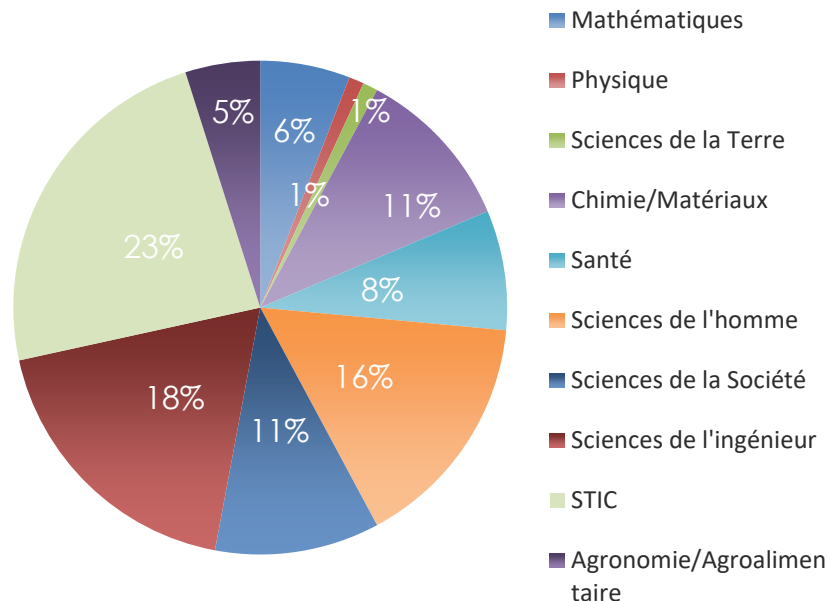
Quelques Chiffres de l'ANRT

PROJETS DÉPOSÉS

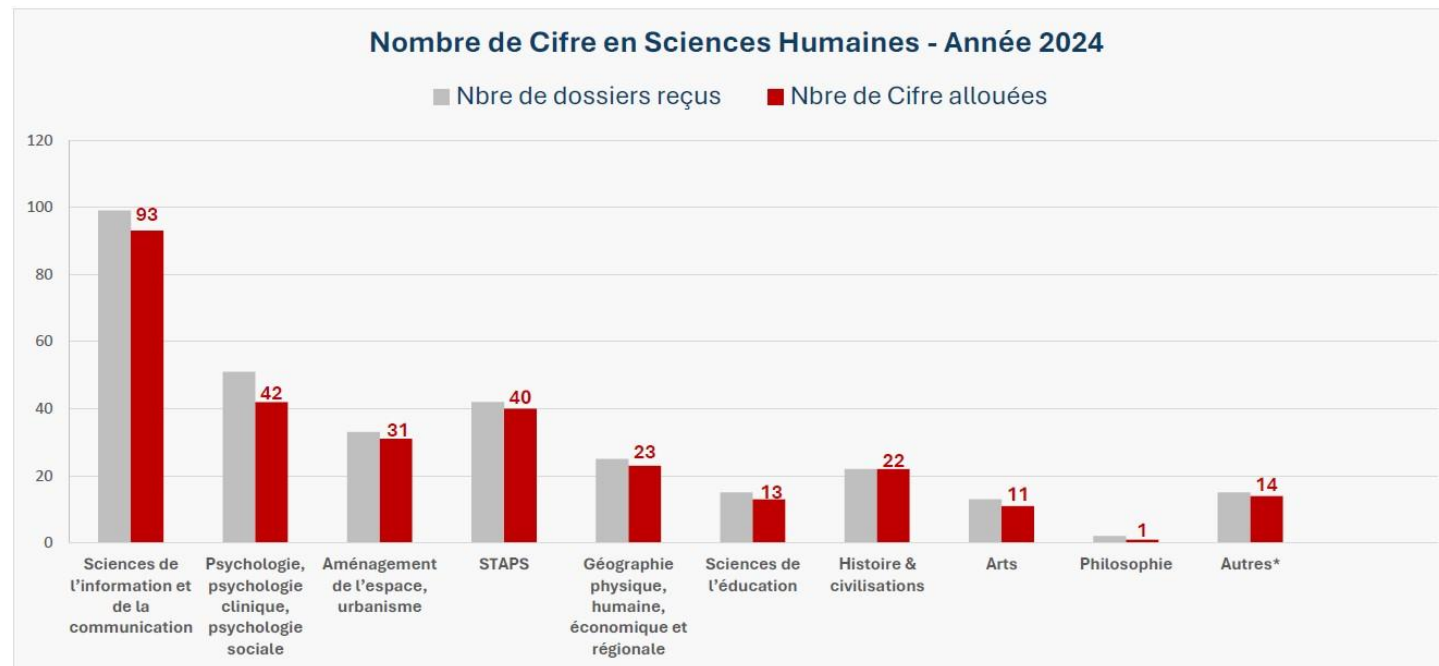
■ Acceptés ■ Rejetés



Domaines Scientifiques

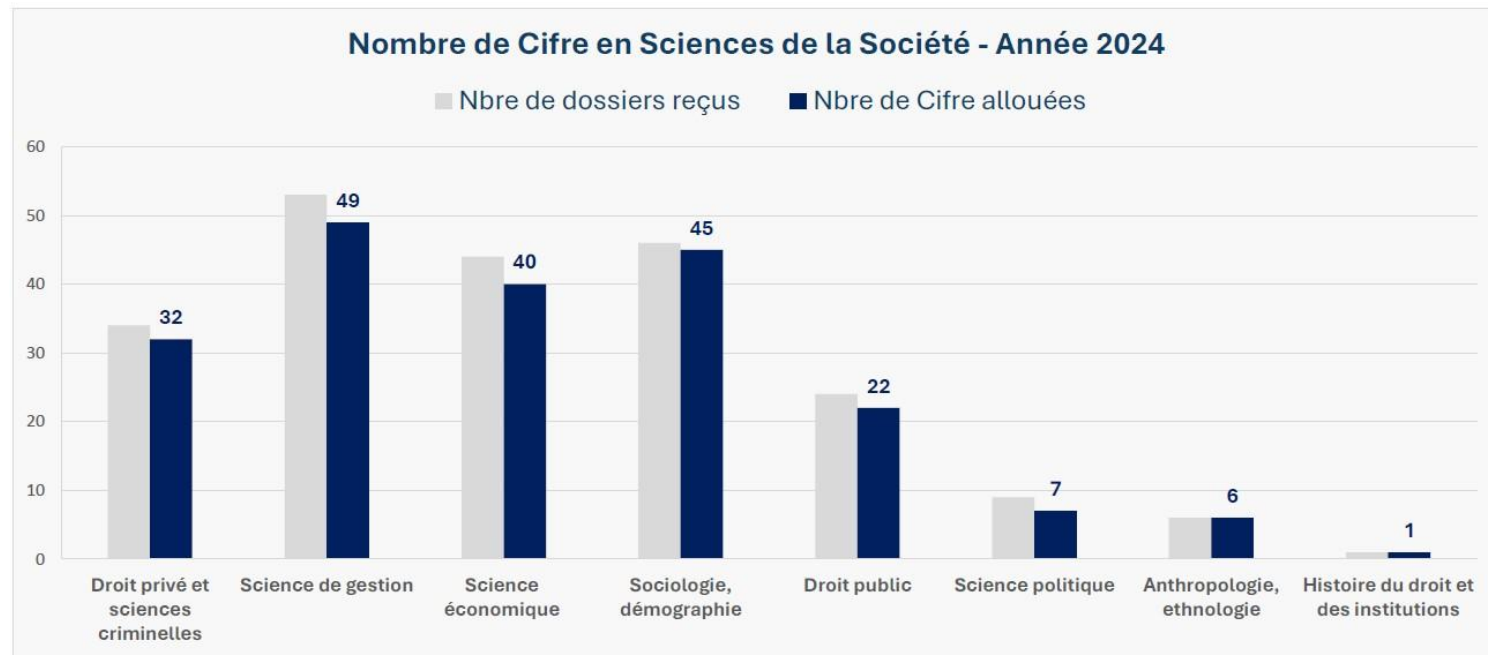


CIFRE en sciences humaines

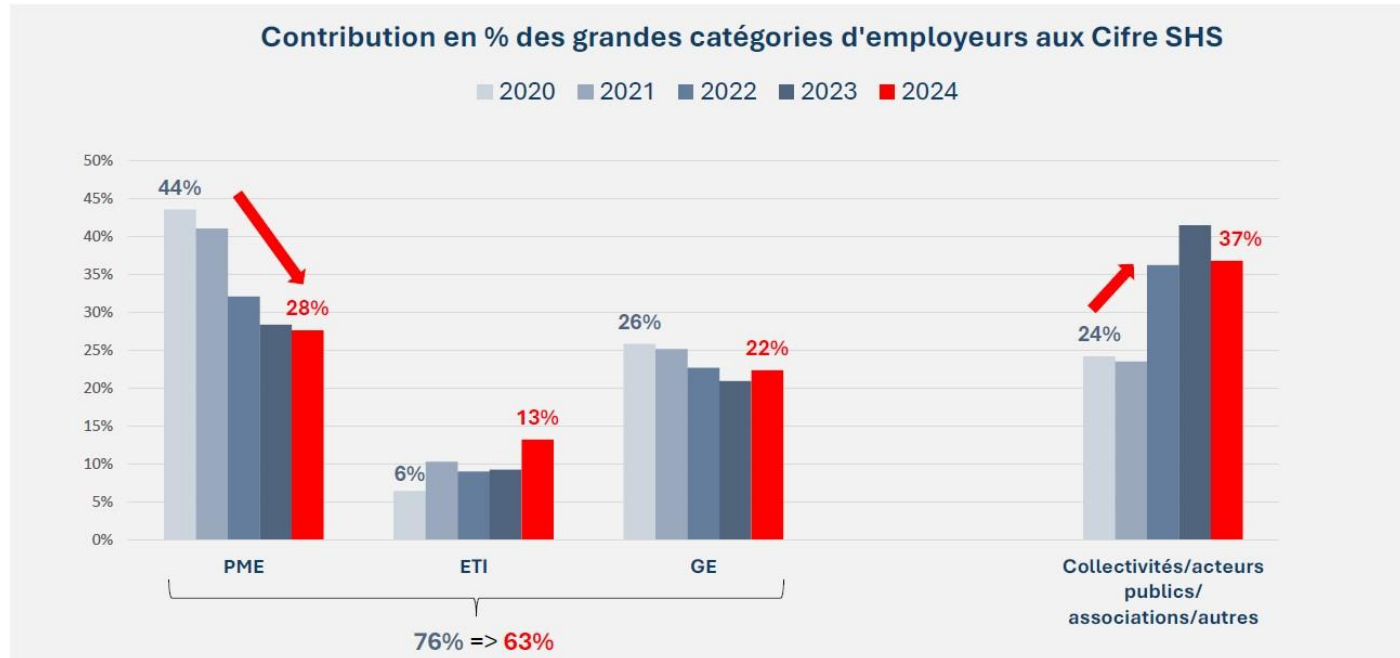


* Autres = Sciences du langage, Culture & Langue, Epistémologie, Langue et littérature, Ethique et déontologie.

CIFRE en sciences de la société



Catégories des employeurs aux CIFRE en SHS



III. Nouveau dispositif : Convention de Formation par la Recherche en Administration (COFRA)

Le Principe

Dispositif sous la gestion de l'ANRT.

Permet à une administration de l'État d'accueillir un doctorant pour réaliser une thèse en partenariat avec un laboratoire académique.

Objectifs :

- Faciliter l'intégration de la recherche au sein des **administrations publiques de l'État**.
- Favoriser l'**insertion professionnelle** des docteurs dans la fonction publique d'État.

Cofra

Le cadre du doctorat en COFRA

Un doctorat mené à **temps plein**, en partenariat avec l'État

- Temps de travail **entièrement consacré au projet doctoral**
- Répartition du temps **équilibrée et adaptée** :
 - entre le **laboratoire académique / école doctorale**
 - et l'**administration de l'État partenaire**
- Inscription annuelle en doctorat au sein d'une **école doctorale**
- Doctorat préparé dans un **établissement habilité à délivrer le diplôme**

Double encadrement :

- Un·e directeur·rice de thèse au sein du laboratoire académique un·e
- Un référent·e au sein de l'administration de l'État

Doctorat réalisé dans le cadre d'une **convention partenariale** tripartite :

1. Administration de l'État
2. Université / établissement d'inscription
3. Tutelle du laboratoire (si différente)

Structures éligibles au dispositif COFRA

Peuvent être employeurs d'un doctorant ou d'une doctorante COFRA :

- **Départements ministériels** de l'État
- **Juridictions administratives**
- **Juridictions financières**
- **Autorités administratives indépendantes (AAI)**
- **Autorités publiques indépendantes (API)**
- **Services déconcentrés de l'État :**
 - rectorats
 - préfectures
- **Établissements publics employeurs de la fonction publique d'État**, dès lors qu'ils ne relèvent pas :
 - de l'enseignement supérieur et de la recherche,
 - de la fonction publique hospitalière,
 - ni du périmètre des structures éligibles à la CIFRE

Exemples de structures éligibles à une COFRA

Département Ministériel

- Ministère de la Justice
- Ministère de l'intérieur
- Ministère de l'éducation nationale

Juridiction administrative

- Conseil d'état
- Tribunaux administratif
- Cours d'appel

Juridiction financière

- Cour des Comptes
- Chambres régionales et territoriales des comptes

AAI

- CNIL
- Haute Autorité pour la Transparence de la vie Publique
- Commission d'accès aux documents administratifs

API

- Autorité de la concurrence
- Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Etablissement public employeur de la fonction publique d'Etat

- France Travail
- Office français de l'immigration et de l'intégration

Service Déconcentré de l'Etat

- Préfecture
- Centres Pénitentiaires
- Directions interrégionales des services pénitentiaires (DSP)

Cadres contractuels d'embauche possibles en COFRA

Contrat de projet :

- Conclu avec l'administration d'Etat
- Durée : 3 ans (renouvelable sous conditions)
- Rémunération $\geq$ doctorant contractuel de droit public

OU

Contrat doctoral de droit public:

- Conclu avec l'université ou l'établissement d'inscription
- Durée : 3 ans (renouvelable)
- Rémunération fixée par arrêté $\rightarrow$ 2 300 € brut mensuel à compter du 1er janvier 2026

IV. Recherche d'un Partenaire Employeur



Conseils aux candidats

Tirer parti du stage
de Master

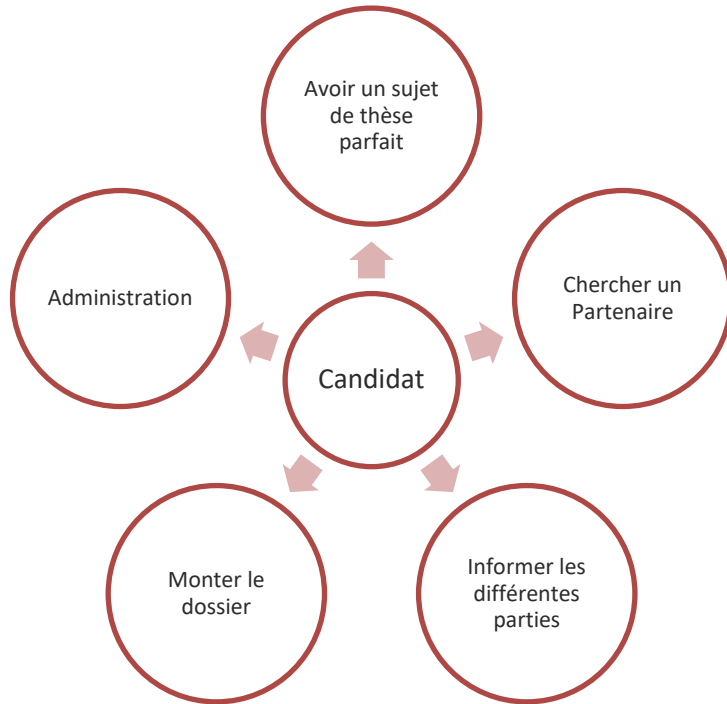
Mobiliser son réseau
et celui de sa/son
futur·e directeur·rice
de thèse

Se rendre visible via
l'ANRT

Être proactif·ve :
candidatures
spontanées, salons
pros

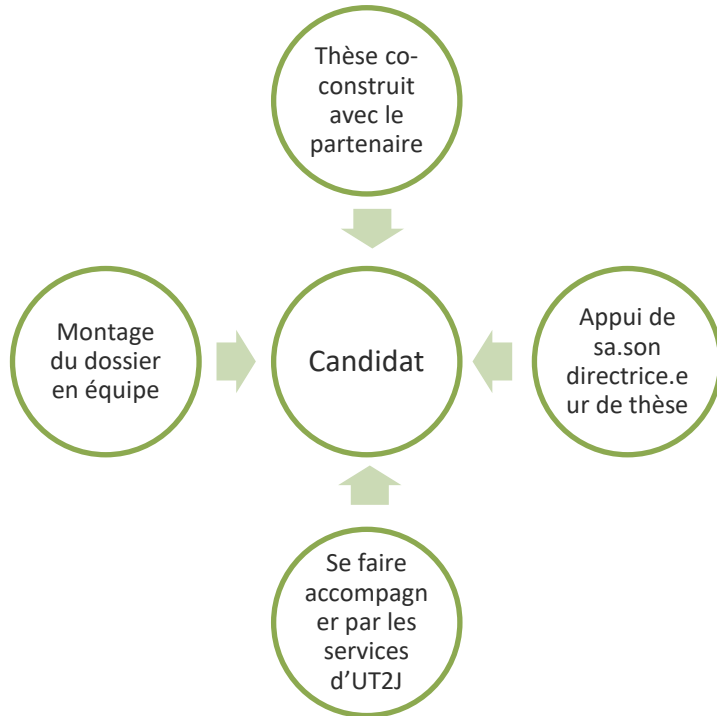
S'appuyer sur les
réseaux d'UT2J

Risques et points de vigilance pour le candidat :



- Porter seul la recherche du projet
- Multiplier les démarches (recherche de partenaires, négociation, montage du dossier)
- Devoir coordonner plusieurs acteurs
- Gérer les délais
- Se décourager face à la complexité administrative

Se faire accompagner : un facteur clé de réussite

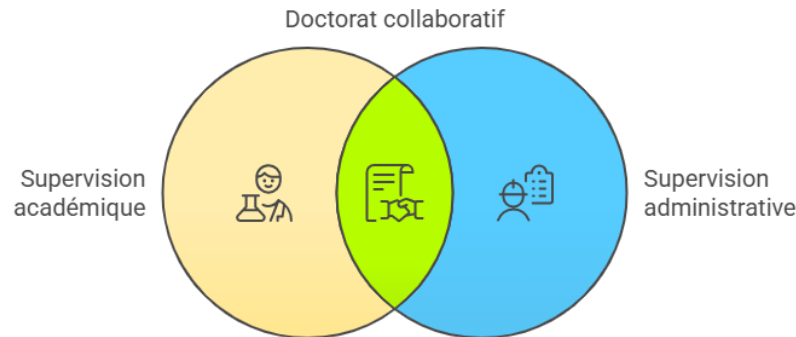


- Le projet se co-construit avec le partenaire
- Solliciter l'expertise de son ou sa directeur·rice de thèse
- L'école doctorale et le Laboratoire de recherche accompagnent le cadrage académique
- Les services d'UT2J peuvent aider à :
 - identifier des partenaires,
 - accompagner le montage,
 - expliquer les dispositifs CIFRE / COFRA

CIFRE et COFRA : Un cadre partenarial sécurisé avec l'Université

La convention de collaboration précise notamment :

- le partage du **temps** entre les sites,
- les modalités de **supervision** et de **suivi**,
- la méthodologie de recherche,
- le **financement** de la recherche et de la **rémunération**,
- l'**accès** aux données, terrains ...
- les règles de **publications** et de **propriété intellectuelle**.



Made with  Napkin

Pour conclure : CIFRE et COFRA, des similarités

	CIFRE	COFRA
Géré par l'ANRT	☒	☒
Doctorat de 3 ans	☒	☒
Double encadrement	☒	☒
Co-construction du sujet de thèse	☒	☒
Inscription en école doctorale	☒	☒
Convention de collaboration entre l'employeur et le laboratoire	☒	☒
Suivi du doctorant (rapports, échanges tripartites)	☒	☒

... à quelques différences près.

CIFRE

COFRA

Employeur du doctorant

Entreprise, association, collectivité territoriale...

Administration de l'État

Type de contrat

CDD ou CDI de droit privé

Contrat de projet ou contrat doctoral public

Financement de l'État

☒ Subvention versée à l'employeur

☐ Pas de subvention

Liens utiles :

- **Site de l'ANRT**
- Quelques sites web pour trouver une CIFRE :
 - <https://offres-et-candidatures-cifre.anrt.asso.fr/>
 - <https://www.abg.asso.fr/fr/>
 - Indeed, linkedIn...